



## A saisi le Tribunal Administratif pour faire invalider le PRS 2023/2028.

### ***Qu'est-ce que le Programme Régional de Santé ?***

(Extrait site ARS-GE)

*Le PRS, c'est l'ensemble des priorités que l'Agence Régionale de Santé met en œuvre avec ses partenaires pour améliorer l'état de santé des habitants de la région, favoriser au quotidien leur accès à la santé, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.*

*Ce programme est révisé tous les 5 ans ; Le PRS 2023/ 2028 a été publié le 30 octobre 2023.*

#### **1- Pour une raison de démocratie.**

La loi prévoit que toutes les collectivités locales soient consultées, pour émettre un avis sur le projet de PRS ( ici entre juillet et octobre 2023).

Nous comptons beaucoup sur cette disposition pour que nos élus locaux : les maires les adjoints les conseillers municipaux qui sont au contact régulier avec la population puissent relayer toutes les difficultés des uns et des autres en matière d'accès aux soins.

Or l'ARS Grand-Est a fait le choix de ne consulter que les conseils départementaux, certaines mairies de sous-préfectures (?) et certaines associations de maires, qui plus est ne sont pas des collectivités territoriales.

A noter que d'autres ARS ont fait le choix de permettre à tout citoyen d'intervenir en direct.  
A noter que le Conseil Départemental des Vosges a émis un avis négatif sur ce PRS

#### **2- Pour une raison de santé publique majeure :**

La mortalité par maladie cardiovasculaire en France est de 186		
dans le Grand Est de 204,	en LORRAINE 206	<b>ET DANS LES VOSGES 211 !!!</b>

Or le nouveau PRS prône le statu quo et refuse d'installer au CHED d'Epinal un service de cardiologie interventionnelle avec coronarographie, dans le cadre d'une filière cardiologique avec le CHU

Conséquence ce sont 5000 vosgiens qui sont sur la route et sont contraints pour 75% d'entre eux d'aller dans des cliniques privées à but lucratif avec droit à dépassement conséquent.

Il est urgent que le Service Public participe à l'égalité territoriale et que le PRS réduise réellement les inégalités de santé.

Retrouvez tout le dossier TA déposé le 29 décembre 23 sur : [www.ademat.org](http://www.ademat.org) rubrique document.

Notez que les conseils des surveillances des CH d'Epinal et Remiremont ont approuvé la proposition du directeur de saisir également le T.A. Ce sont donc trois saisines qui sont déposées au TA contre le PRS